

République Française
Département
AIN
Commune de

VESANCY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02/10/2018

(Convocation 25/09/2018)

Présents

Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER.

Absents représentés : Philippe HOULLEMARE représenté par Pierre HOTELLIER

Luc VALLIER représenté par François BEAUDET

Absents : Alain TEPPE, Yannick DUPRAZ-DANGE.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance : Mark BÜTTNER

Ouverture de la séance : 20H00

Approbation à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 19/09/2018

URBANISME

Présentation du PADD du PLUi et du RLPi et Débat Rapporteur Jean François

OBEZ

Monsieur le Maire accueille M Jean-François OBEZ qui va présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable modifié et le Règlement Local Intercommunal.

Il est précisé que les deux documents ont été donnés aux élus depuis le 19/09/2018 afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et débat

Il est rappelé que lors de la séance du 28 novembre 2017 le PADD a été présenté au conseil municipal une première fois et débattu.

Monsieur Jean François OBEZ précise qu'en raison de plusieurs vices de forme constaté un nouveau débat doit être organisé au sein des 27 conseils municipaux.

Il présente ainsi le PADD dans sa version amendée par le conseil communautaire du 17 décembre 2017 auquel, il a été ajouté un amendement « mixité sociale » suite à la conférence intercommunale du 11 juillet 2018.

Cette rencontre permettra également de débattre les orientations générales du Règlement

Local de Publicité Intercommunal.

Monsieur OBEZ rappelle les trois orientations du PADD, à chaque phase les élus sont invités à débattre

- 1-Maîtriser l'urbanisation du territoire
- 2- Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise
- 3-Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne

A chaque étape de la nouvelle présentation Monsieur OBEZ met plus particulièrement en avant les amendements.

Axe 1- MAÎTRISER L'URBANISATION DU TERRITOIRE

1-Accueillir 20 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030 en affirmant des pôles urbains forts et complémentaires :

- 2 pôles d'agglomération centrale
- 1 pôle administratif
- 1 pôle thermal et touristique
- 2 pôles relais au sud du territoire

Le développement des villes sera adapté à leur niveau de service :

Ainsi **Villard Tacon rejoint** Segny et Maconnex dans le groupe des villes à accès BHNS

La qualification de ville maîtrisée est supprimée : Echenevex et Versonnex incluant le pool des villes à préserver.

L'identité villageoise des communes rurales sera conservée par un développement contenu et des formes urbaines adaptées.

Accompagnement du développement touristique des communes de la Valserine

2- Accueillir les salariés travaillant sur le territoire :

- en construisant 12 000 logements à l'horizon 2030 sur une surface d'environ 300 à 400 ha, -
- en luttant contre les situations d'exclusion du marché de l'accession et de la propriété privée.

- En assurant le respect de la mixité sociale pour améliorer l'accès au logement pour tous avec un amendement du 11 juillet 2018 « Imposer à chaque commune une production de logements sociaux tenant compte de l'armature urbaine et parc social déjà existant »

- en exploitant les potentialités offertes par le parc existant
- en mettant en œuvre une stratégie foncière, visant à réduire les coûts de charge foncière et donc des prix de l'immobilier.

3- Développer la mobilité et l'accessibilité innovante en améliorant le transport collectif performant sur toutes les zones du territoire en connectant les pôles urbains entre eux.

Dans ce sens il est précisé:

-la volonté de préserver le tracé de la ligne ferroviaire à des fins de mobilités à court terme : mobilité douce ou électrique autonome et à moyen terme mobilité douce, électrique autonome ou ferroviaire.

- la volonté de développer un transport en commun entre la Valserine et Gex-BHNS et de desservir les hameaux du pays de Gex.

Afin de garantir l'attractivité des transports collectifs il sera nécessaire d'articuler transport et urbanisme et de veiller à desservir les secteurs d'activités structurants

Construire un réseau cyclable intercommunal facilitant l'accessibilité au réseau de transports collectifs.

Répondre aux enjeux de mobilité interne en lien avec les développements routiers métropolitain **tout en minimisant les impacts sur le cadre de vie et la tranquillité des gessiens**

Définir une réglementation du stationnement privé et permettre la libération de l'espace public par une politique de stationnement adaptée.

4-Remettre à niveau les équipements tant au niveau des équipements scolaires et sportifs que ceux à destination des personnes âgées.

Renforcer les équipements de soin équipement de soin et **plus particulièrement en permettant l'implantation d'équipements de soins dans les pôles urbains en développant un « centre de soin non programmé » au centre hospitalier du Pays de Gex, en affirmant le rôle des maisons de santé pluridisciplinaires en y développant notamment la télémaintenance, en implantant un centre d'accompagnement des maladies neurovégétatives type Alzheimer à Peron .**

Améliorer la gestion des déchets.

5- Protéger la population :

Protéger et garantir les ressources en eau du territoire **en les diversifiant**. Améliorer la gestion et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales.

Limiter l'exposition aux risques technologiques industriels et naturels

Encadrer les projets d'aménagement le long des grands axes de transport, sources de nuisances.

Développer l'indépendance énergétique du Pays de Gex en favorisant le recours aux énergies renouvelables locales.

Développer les réseaux de chaleur sur le territoire.

Optimiser l'exploitation et la revalorisation des énergies de récupération

Conforter l'amélioration des performances énergétiques du bâti

Axe 2- PROMOUVOIR LE PAYS DE GEX AU SEIN DE LA METROPOLE GENEVOISE

- 1- Développer une offre touristique spécifique et variée (Activités autour de Voltaire- Fort l'Ecluse vecteur de l'identité gessienne –Station des Monts du Jura- Divonne les Bains thermalisme- tourisme et loisir pour un public familial- tourisme culturel- tourisme agricole et artisanal autour du patrimoine (ex **château de Vesancy**)- tourisme scientifique CERN loisir de proximité) liée à la création et la rénovation de structure d'hébergement adaptées.
- 2- Dynamiser le développement commercial en favorisant le maintien des commerces, services et artisanats de proximité.
Organiser le développement commercial autour de 4 pôles Val Thoiry – Trévys/Journans-la Pôterie- l'Allondon
- 3- Développer une économie innovante par
 - le développement d'activités tertiaires dans le domaine scientifique et de hautes technologies en lien avec le CERN et des activités aéroportuaires en lien avec l'aéroport international de Genève
 - une requalification des zones d'activités économiques
 - la stimulation de l'esprit entrepreneurial
 - le développement des activités du CERNFavoriser l'émergence d'une-économie dynamique.
- 4- Valoriser les richesses du territoire en préservant l'activité agricole à **travers la protection du foncier agricole**, en permettant l'exploration en vue de création ou de **réhabilitation** de carrière.

Axe 3- RETROUVER L'AUTHENTICITE DE L'IDENTITE GESSIENNE

Mettre en valeur du cadre de vie remarquable en renforçant les liens entre la ville et la nature en limitant l'urbanisation en protégeant les trames vertes et bleues

Accroître la qualité paysagère des axes de communication structurants

Contrôler les dispositifs publicitaires

Remettre en valeur une identité bâtie

Passer d'une « approche route » à une « approche rue »

Valoriser les entrées de territoire

A chaque étape de la présentation du PADD, les membres de l'assemblée ont débattu sur les points présentés ci -après :

- Mobilité -Transport

F BEAUDET Concernant le transport ferroviaire, constat de la couverture des voies ferrées sur différentes communes du Pays de Gex Est-ce que la CCPG intervient dans les décisions ?

Réponse JF OBEZ : Pour le moment la CCPG n'intervient pas. A terme, ces voies seront consacrées à la mobilité douce.

B MUGNIER s'interroge sur l'avenir de la ligne de transport passant sur Versoix

JF OBEZ Concernant l'intégration des petites communes sur les lignes de transport en commun , l'étude sur la ligne 914 est reconduite il sera peut-être envisager d'intégrer Vesancy dans le circuit.

D GRENIER :Interroge sur les tracés des grands axes Qu'advient-il de la prolongation de la 2 fois deux voies ?

JF OBEZ : Après études et discussions, une nouvelle orientation sur une deux fois 1 voie a été arrêtée.

M BUTTNER: Constatant que la présentation précédente du plan faisait état d'un tracé arrêté définitivement pour une 2x2 voies, M. Büttner émet des doutes sur la crédibilité du plan dans son ensemble.

JF OBEZ : précise que certaines contraintes obligent à revoir les orientations. Pour ce type de projet il y a obligation de mettre en place des emplacements réservés.

Ce qui représente une valeur ajoutée pour le PLUI précise le Maire.

Equipements du territoire

P HOTELLIER : Concernant l'implantation d'un nouveau lycée au nord du Pays de Gex Est-ce que la CCPG a des recommandations ou peut donner des recommandations sur des éléments objectifs ?

J F OBEZ : Pas de préférence de la part de la CCPG , c'est la Région qui décide.

Protéger nos ressources en eau

F BEAUDET : Remet en avant (déjà vu en novembre 2017) le lourd problème des ressources en eau à traiter rapidement. Il souligne que les investissements ne sont pas à la

hauteur des besoins pour une simple préservation de la qualité du réseau.

M BUTTNER : Souligne que le projet d'embouteillage d'eau à Divonne est en contradiction avec l'objectif de la protection des ressources en eau. Il pose également la question des mesures concrètes envisagées, telles que l'interdiction de construire des piscines privées ou encore l'obligation de doter les nouvelles constructions individuelles de réservoirs d'eau de pluie pour l'arrosage et les toilettes.

JF OBEZ : répond que le projet d'embouteillage est retiré du PADD, mais pourrait toutefois être réalisé à l'initiative de la commune de Divonne avant que le plan n'entre en vigueur.

Zones commerciales

M BUTTNER : demande des précisions sur la zone OPEN

JF OBEZ : précise qu'elle correspond à la zone de l'ALLANDON.

M BÜTTNER : L'objectif de protéger les petits commerces de ville est à première vue contradictoire avec celui de développer les zones commerciales.

JF OBEZ : précise la tendance des zones commerciales à réduire le nombre de petites boutiques sur leur emplacement.

Valoriser les richesses du territoire / Préserver l'activité agricole

P HOTELLIER : fait remarquer que l'accompagnement de la délocalisation des activités agricoles est un principe bien acté sur le papier mais la réalisation effective sur le terrain est très difficile.

F BEAUDET : ajoute que dans certains secteurs du Pays de Gex des Alpagnes se ferment car inaccessibles et risquent d'être abandonnés. Ainsi l'objectif de préserver l'activité agricole semble difficile à réaliser.

Devenir un territoire à énergie positive

M BÜTTNER : souligne que le projet d'un territoire à énergie positive est irréaliste, à moins de retirer le CERN (~200 MW) du calcul de consommation.

Zone économique

M BÜTTNER : suggère de veiller à la fiabilité des projets d'implantation dans les zones économiques. La commission économique a déjà demandé sans succès à plusieurs reprises de ne plus vendre de terrain à des entreprises. Lorsque leur projet n'aboutit pas, des friches apparaissent (ex. à l'entrée du Technoparc).

Une fois le PADD présenté, aucune autre remarque venant alimenter le débat, Monsieur OBEZ présente le Règlement Local de Publicité Intercommunal

Présentation et débat sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal

Monsieur OBEZ indique que suite à un diagnostic des dispositifs publicitaires du Pays de Gex la CCPG a affiché de préserver la qualité des paysages en se dotant d'un règlement local de publicité ;

Ce règlement se décline en cinq orientations permettant d'apporter des réponses concrètes. Ces orientations sont soumises au débat des conseils municipaux du Pays de Gex.

Axe 1- Permettre l'expression publicitaire et la visibilité des activités tout en garantissant la qualité des paysages en permettant une bonne intégration des dispositifs dans le tissu urbain en réglementant les enseignes pour une harmonisation tout en permettant une promotion des activités associatives et des animations locales.

Axe 2- Améliorer la qualité des zones d'activités en harmonisant les enseignes et pré-enseignes, en orientant vers une mutualisation des dispositifs et en privilégiant l'intégration et l'esthétisme.

Axe 3- Améliorer l'image des axes principaux et des entrées de bourg et ville en préservant les vues sur les éléments d'intérêt paysager et patrimonial, en régulant la densité d'implantation et en préservant le cadre de vie des zones résidentielles.

Axe 4- Valoriser la qualité paysagère architecturale et esthétiques des vieilles en assurant la mise en valeur des éléments patrimoniaux en harmonie avec la lisibilité des commerces.

Axe-5 Porter une attention particulière aux secteurs à enjeux de territoire qui présente un besoin d'affichage en assurant la visibilité des secteurs à enjeux sans compromettre leur qualité.

Aucune remarque particulière de la part des membres de l'assemblée n'a été formulée lors de la présentation du RLPI.

Pour achever cette présentation Monsieur OBEZ précise que le RLPI sera arrêté en conseil communautaire de novembre et courant 2019 le RLPI sera approuvé après l'avis des Personnes Publiques Associées et l'enquête publique.

Autorisations d'urbanisme Rapporteur Bernard MUGNIER

DP00143618B0004 reçu le 25/05/2018 de RDI-REGIS DESBOIS Immobilier pour la création d'un abri pour trois véhicules, la matérialisation de 4 places de stationnement, et le changement de destination d'un restaurant en local habitable, ancienne auberge « Le Vesancy », place de la Batteuse. Arrêté de non opposition le 17/07/2018.

PC00143618B0001 reçu le 25/05/2018 de Monsieur Dominique SOUPE portant construction d'une maison individuelle sur le terrain de M ZBINDEN route de la Vesancière. Après avis favorable de l'UDAP, arrêté d'avis favorable le 27/07/2018.

PC00143618B0002 reçu le 21/06/2018 de Madame ISPAS-JOURON Simona pour la construction de 2 logements accolés chemin de Pochet . Après avis favorable de l'UDAP, arrêté d'avis favorable le 23/08/2018.

PC00143618B0003 reçu le 06/08/2018 de M Pierre TAVERNIER pour la construction d'un abri voiture au 52 rue de la Fruitière. Après avis favorable de l'UDAP, arrêté d'avis favorable le 10/09/2018.

PC00143618B0004 déposé le 21/09/2018 de la commune de Vesancy pour la réhabilitation du château. En cours d'instruction par les différentes administrations

Certificat d'urbanisme informatif CUa 00143618B0005 et Déclaration d'Intention d'Aliéner reçus le 18/06/18 de Maître SOUARES de GEX pour la vente d'un logement appartenant à Jacques TAVERNIER au 257 rue du château. Arrêté informatif transmis le 21/08/18.

Certificat d'urbanisme informatif CUa 00143618B0006 reçu le 03.07.18 de Maître PARIZOT de Ferney Voltaire pour la parcelle B797 Lieu dit Bottenay appartenant à M TAVERNIER Antoine. Arrêté informatif transmis le 07/08/18.

Certificat d'urbanisme informatif CUa 00143618B0007 reçu le 13.07.18 **et Déclaration d'Intention d'Aliéner** reçue le de Maître ROCHER de Ferney Voltaire pour la parcelle B462 sise au 214 route de Bottenay appartenant à M STEICHEN en vue d'une vente à M MONTEYNE Julien et Mme DUBE Adeline de Gex. Arrêté informatif transmis le 14/08/18.

Certificat d'urbanisme informatif CUa 00143618B0008 reçu le 16.07.18 **et Déclaration d'Intention d'Aliéner** reçue le 30/07/2018 de Maître BENOIT de ST GENIS POUILLY pour les parcelles B196-198-924-922 sises au 28 impasse au verger appartenant à M FOURNIER en vue d'une vente à Mme GUO Sophie de VILLE LA GRAN. Arrêté informatif transmis le 21/08/18.

Certificat d'urbanisme informatif CUa 00143618B0009 reçu le 07.08.18 **et Déclaration d'Intention d'Aliéner** reçue le 07/08/2018 de Maître SOUARES de Gex pour la vente par M

WATSON Dominic des parcelles B891-751-754 situées 31 Chemin de la Combette à M WATSON Nicholas et Mme LANDTHALER Mélanie de Peron. Arrêté informatif transmis le 06/09/2018.

Certificat d'urbanisme informatif CUa 00143618B0010 reçu le 10/09/18 et **Déclaration d'Intention d'Aliéner** reçue le 10/09/2018 de Maître THILL de Ferney Voltaire pour la vente par M ZBINDEN des parcelles B648 et B939 situées rte de la Vesancière, à M et Mme SOUPE Dominique. Encours d'instruction.

Certificat d'urbanisme informatif CUa 00143618B0011 reçu le 14/09/18 de Maître DELANOE de Segny pour la vente par la SCI la Combette des parcelles B435-436-828-829 sises route de la Combette, à la société MERCUEL. Arrêté informatif transmis le 19/09/2018.

Certificat d'urbanisme informatif CUa 00143618B0012 reçu le 18/09/18 de Maître SOUARES de Gex, pour la succession de Mme MORET Céline pour la parcelle B 69 SOUS LA CÔTE et la parcelle B506 GRANDS CHAMPS. Arrêté informatif transmis le 21/09/2018.

Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues le 10/08/18 et 22/08/18 pour la vente par la SCI LE VESANCY des parcelles B895p-705p et 797p situées 55 place de la Batteuse à RDI REGIS DESBOIS IMMOBILIER.

Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues le 02/07/18 et 24/08/18 pour la vente par RDI REGIS DESBOIS IMMOBILIER d'un appartement 77.6 m2 une cave, un jardin, un parking et parking couvert situés 55 place de la Batteuse à Mme Sarah GILLOT de Vesancy.

Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 22/08/18 pour la vente par RDI REGIS DESBOIS IMMOBILIER d'un appartement 74.5 m2 une cave un parking et parking couvert situés 55 place de la Batteuse à M SANNIER Ediz et Mme VIGNAUT Laure de Divonne les Bains.

Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 22/08/18 pour la vente par RDI REGIS DESBOIS IMMOBILIER d'un appartement 148 m2 à aménager un parking et parking couvert situés 55 place de la Batteuse à M FRIGOUT Alexandre et Mme FRANCHON Eglantine de Vesancy.

TRAVAUX ET PROJETS

-Mise en accessibilité de l'école. Rapporteur François BEAUDET

Le point sur les travaux.

La rampe d'accès et la reprise des murs ont été terminées début septembre. La remise en état des réseaux et le comblement avec de la terre a été achevée fin septembre.

Il reste la partie ferronnerie (portails grilles..) qui devraient être mis en place d'ici la fin octobre.

La pose d'un arbre de « la Paix » et l'inauguration aura lieu le 11 novembre.

-Réhabilitation du château Rapporteur Pierre HOTELLIER

- Il est nécessaire de procéder à une étude de sol une consultation sera lancée
A l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à signer une convention d'étude de sol avec l'entreprise qui sera retenue.

- Suite au diagnostic plomb et amiante, il est nécessaire d'évacuer des éléments qui contiennent de l'amiante au niveau de la chaufferie de l'annexe et de l'ancien appartement. Une consultation d'entreprise va être lancée.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à signer une convention de désamiantage avec l'entreprise qui sera retenue

-Le permis de construire a été déposé auprès des différentes administrations. Les élus vont, à nouveau, rencontrer les services de l'UDAP et de la DRAC le 6 octobre.

-Le maître d'œuvre prépare le dossier de consultation des entreprises.

- L'intervention de diagnostic d'archéologie préventive se déroulera entre le 6 et 9 novembre prochain.

Une réunion publique de présentation du projet est prévue le 21 novembre 2018 à 20h00 dans la salle des fêtes du château.

- Passage des lignes HT en sous-terrain- Convention avec ENEDIS

Rapporteur Pierre HOTELLIER

Monsieur le Maire fait part de l'intention de ENEDIS de faire une liaison Gex – Divonne via Vesancy, enterrée de la ligne haute tension. L'intérêt pour la commune sera d'éviter les coupures de courant (deux alimentations indépendantes permettant un bouclage du réseau)

ENEDIS a proposé un tracé. Les différents propriétaires ont été contactés pour signer une convention d'autorisation de passage.

La commune est concernée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions présentées par ENEDIS pour les parcelles communales concernées par l'enfouissement de la ligne à Haute Tension.

-Sécurisation de la circulation zone de Bottenay

Rapporteur François BEAUDET

A fin de sécuriser la circulation des piétons sur la route de Bottenay il est proposé de mettre en place au niveau de la place de la Batteuse des stops ainsi que des passages piétons et des bandes de rive pour la circulation des piétons.

Après consultation la société MARKOSOL a présenté un devis de 1525.06€ TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, est favorable au plan de sécurisation présenté, autorise le Maire à passer les arrêtés correspondant, approuve le devis de la société Markosol et lui confie les travaux.

FINANCES Rapporteur Pierre BATARD

-Location des salles communales – Location de la salle de l'ancienne cure

Actuellement seule la salle des fêtes du château est ouverte à la location.

Cette possibilité sera suspendue pendant les travaux de réhabilitation du château de janvier 2019 à mars 2020. Durant cette période cette salle pourra, seulement, être mise à disposition pour certaine activité de l'école et d'associations de la commune.

Il est proposé de mettre à la location la salle de l'ancienne cure, sous certaines conditions présentées dans le projet de règlement joint en annexe.

Il convient que l'assemblée précise plus particulièrement à qui la salle pourra être louée et les tarifs pratiqués.

Après en avoir délibéré , à l'unanimité, l'assemblée approuve le règlement de location de la salle de l'ancienne cure et précise les tarifs arrêtés comme suit

| | PARTICULIERS | | ASSOCIATIONS | |
|-------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| | Commune | Extérieur | Commune | Extérieur |
| Le weekend | | | | |
| Location salle | 200 € | 300 € | Gratuit | 300 € |
| Caution dégât | 500 € | 500 € | 500 € | 500 € |
| Défaut nettoyage et rangement | 50 €/ heure | 50 €/ heure | 50 €/ heure | 50 €/ heure |

D'autre part, il est décidé d'accepter la location de la salle de l'ancienne cure pour les habitants de Vesancy uniquement, le mercredi au tarif de 100 € les cautions restant inchangées.

- **Convention avec la Fondation du Patrimoine. Reporté**

- **Convention de remboursement des frais de portage de repas à domicile**

Depuis août, une administrée bénéficie du service de portage à domicile du CCAS de Gex dans les mêmes conditions que celles octroyées aux résidents de la commune de Gex. Le service est facturé au bénéficiaire au tarif des résidents du ressort de la ville de Gex (6,20€). De son côté, la commune de Vesancy participe à hauteur de 3 € par repas pour que cette administrée puisse profiter de ce portage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité , l'assemblée autorise le maire à signer une convention avec cette administrée pour le remboursement à la commune des 3 € par repas .

- **Le point sur le service de transport pour consultation médicale**
Rapporteur Eliane JONKER

Lors de la réunion de la commission d'action sociale du 06 septembre a été présenté un bilan d'activité du service de transport pour consultation médicale mis à disposition des habitants depuis 2015.

Une convention a été passée avec la société EUROPTOURS le 13/01/2016 pour une durée d'un an reconductible 3 fois (Echéance le 31/12/2018)

Le service de prestation de transport avait été établi (Délibération du 12/01/2016) sous les conditions suivantes/

- Cette prestation ne se substitue pas aux transports médicalisés pris en charge par la sécurité sociale même partiellement
- Elle se limitera à un périmètre de déplacement de 70 KM aller
- Elle sera limitée à 12 déplacements (aller-retour) par personne et par an
- En fonction de ses ressources, justificatifs à l'appui, le bénéficiaire aura à sa charge :
 - 10% du montant total de la course s'il est non imposable ou bénéficiaire de minimas sociaux
 - 40% du montant total de la course s'il est imposable.

Le solde est pris en charge par la commune soit à hauteur de 60% ou de 90% selon les conditions de ressources.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide de prolonger ce type de prestation et autorise le Maire à renouveler et signer la convention avec la société Europtours.

RELATIONS AVEC LA CCPG

- **Le point sur les derniers conseils communautaires.** **Rapporteur Pierre HOTELLIER**

- Point sur le conseil communautaire du 27/09/2018
- Confirmation du passage de la CCPG en communauté d'agglomération
- Projet Val Thoiry révisé accepté
- Compétence mobilité au pôle métropolitain accepté

- **Le point sur les réunions avec la CCPG.**

Tour de table

Damien GRENIER : Visite du démarrage des travaux Maison de Pier (logements pour employés de la CCPG)

Pierre BATARD : réunion des finances nouveau règlement sur l'attribution des Fonds de concours.

François BEAUDET : Présentation du bilan service eau et assainissement 2017

Françoise CONSANI : Tourisme : Aménagement de l'entrée de la Faucille pour

l'accès aux bus- Projet de création d'une place pour l'évènementiel. Projet acquisition de la « maison des italiens » à l'entrée du site pour créer des gites d'hébergement- Création du parcours VTT avant l'hiver- Mise à disposition dans les offices de tourisme du guide des sentiers de randonnées.

DIVERS

Désignation de conseillers municipaux pour la commission électorale **Rapporteur Pierre BATARD**

Le service des élections de la Préfecture demande de reconstituer une commission de contrôle des élections. Ainsi le Maire doit proposer au Préfet une liste des conseillers prêts à participer aux travaux de la commission.

Les adjoints disposant d'une délégation ne peuvent pas être proposés.

Les conseillers volontaires sont invités à se présenter. Françoise CONSANI et Damien GRENIER se proposent.

Manifestations

- Exposition « Confrontation photos » du 10 octobre au 20 octobre dans la salle des fêtes du château. Vernissage le 10 octobre à 18h00. Permanence les weekends
- Commémoration spécial centenaire 11 novembre avec l'intervention de Monsieur Alexandre MALGOUVERNE le 10 novembre.
- Le dimanche 25 novembre : repas des anciens , salle des fêtes de Vesancy à 12h00

Prochaines séances :

Les mardi 06 novembre – 04 décembre

Fin du conseil : 23h35

Le Maire et Président de séance

Pierre HOTELLIER

